Orientation 4 Promouvoir un tourisme durable pour un territoire et des hommes

Orientation 4 Promouvoir un tourisme durable pour un territoire et des hommes

"En véritable moteur de l'économie, un tourisme bien positionné peut déclencher une dynamique de développement durable dans les vallées. En revanche, s'il est mal maîtrisé, il peut générer des impacts non négligeables : consommation d'espaces, dégradation du paysage, empreinte écologique liée au transport et finalement appauvrissement des richesses naturelles et culturelles qui en sont le fondement.(...)

Dans ce contexte, l'établissement du parc a un rôle à jouer, en replaçant l'environnement au coeur du débat et en impulsant des démarches innovantes construites sur les valeurs inhérentes aux espaces protégés : authenticité, préservation, partage, échange."

Mesure 18 Mettre en scène les patrimoines naturels et culturels

Les patrimoines naturels et culturels ne sont pas encore mis en valeur à hauteur de leur potentiel touristique. La répartition des équipements et infrastructures reste inégale sur l'ensemble de l'aire d'adhésion, avec en outre une concentration des activités sur des saisons très courtes.

Les projets structurants en matière d'équipement touristique nécessitent le plus souvent une maîtrise d'ouvrage publique. Ils sont à penser de façon globale, en valorisant l'identité du Mercantour. Il s'agit d'obtenir une meilleure répartition sur l'ensemble de l'aire d'adhésion et de réduire la durée des saisons creuses.

Les acteurs du territoire veilleront à promouvoir des aménagements intégrés au paysage (cf. orientation 1), compatibles avec le maintien de la richesse du milieu naturel (cf. orientation 2) et évitant la banalisation ou la détérioration irréversible des sites. Une attention particulière sera portée aux aménagements proches du coeur de parc. La maîtrise des flux touristiques, dans le temps et dans l'espace, guidera également les choix d'aménagement.

Grâce à la complémentarité des interventions des différents acteurs publics, les infrastructures existantes seront maintenues en bon état ou feront l'objet de requalifications, de même que des infrastructures et équipements touristiques nouveaux seront réalisés :
- réseau de sentiers de randonnée de qualité, renforçant l'image d'espace privilégié de randonnée et de promenade. La connexion entre les sentiers du coeur et ceux de l'aire d'adhésion sera réalisée dans le cadre des PDIPR, en veillant à limiter l'impact des travaux et de la fréquentation générée ;
- signalétique touristique à l'échelle de chaque vallée, valorisant les patrimoines et les circuits d'interprétation au départ des villages ;
- valorisation et mise en scène des châteaux et architectures civiles, édifices et patrimoine religieux, sites à caractère militaire et lieux de mémoire, sites archéologiques ;
- musées thématiques organisés en réseau ;
- embellissement des villages, en valorisant l'identité propre à chaque village ;
- points d'information relais du parc au sein des OTSI, véritables vitrines des territoires qui se regroupent et s'organisent en réseau ;
- maisons du parc vivantes, ouvertes et accessibles à tous les publics, qui valorisent l'ensemble du territoire ;
- portes d'entrée du parc et dans chacun des grands sites de l'aire d'adhésion, bénéficiant

(c) 2025 Parcs Nationaux de France <ri-pnf-pub@parcnational.fr> | 12-07-2025 17:00
URL: https://referentiel-chartes-parcsnationaux.ofb.fr/index.php?action=artikel&cat=795&id=1894&artlang=fr

d’aménagements de qualité (intégration paysagère, matériaux naturels) ;
- réseau de transport en commun performant, incluant des services de navettes permettant d’accéder aux stations et aux points de départ des randonnées, ainsi que toute autre initiative favorisant la mobilité douce.

Rôles de l'établissement public du parc	Contributions attendues des communes adhérentes	Principaux autres partenaires à associer
· soutient voire accompagne les opérations exemplaires · améliore et anime les structures d’accueil du parc	· aménagent et embellissent les villages · travaillent en réseau par vallée	Services de l’Etat, Région, Départements, Pays, groupements de communes, mécènes, Fondation du Patrimoine, réseaux associatifs
La mesure 18 s’applique à l’ensemble de l’aire d’adhésion.		

Mesure 20 Affirmer un positionnement « territoire d’écotourisme »

Fort d’une nature exceptionnelle et bien préservée, le territoire du parc offre un potentiel important pour le développement de l’écotourisme. Tous les atouts sont ainsi réunis pour construire des produits innovants ancrés sur le territoire. Forger la relation visiteurs-résidents à partir d’une connaissance réciproque est un des facteurs clés d’un développement écotouristique réussi.

L’émergence de projets d’écotourisme sera encouragée par les acteurs de la charte. Pour la favoriser, l’établissement du parc mettra son expérience et son expertise à la disposition des acteurs institutionnels et des professionnels, pour :
- le montage de tous types de produits d'écotourisme ;
- le développement du tourisme scientifique, en proposant la découverte d’une nature préservée et en partageant les connaissances de l’établissement du parc ;
- le développement du tourisme de proximité et des produits courts sur des thèmes attractifs, élaborés à la carte ;
- l’intégration de la mobilité douce dans les produits élaborés par les professionnels ;
- la promotion de projets innovants avec la marque « parc national du Mercantour ».

L’offre écotouristique se diversifiera et deviendra mieux répartie sur l’année, afin de répondre à la demande de plusieurs types de clientèles et de progresser vers une « montagne 4 saisons », en privilégiant :
- les séjours à résonance « nature », valorisant les espèces emblématiques du parc ;
- les séjours au contenu culturel marqué ;
- les séjours conçus autour de la gastronomie locale, de la découverte des produits du terroir, des saveurs et des senteurs ;
- les séjours de partage de l’art de vivre et de l’identité locale, combinant les aspects nature, culture et terroir.

Parallèlement, des actions de communication seront développées pour mieux informer les visiteurs des modes de vie et des contraintes des populations locales et pour renforcer l’accueil du tourisme par les habitants, notamment par les agriculteurs en créant des liens entre les filières.

(c) 2025 Parcs Nationaux de France <ri-pnf-pub@parcnational.fr> | 12-07-2025 17:00
URL: https://referentiel-chartes-parcsnationaux.ofb.fr/index.php?action=artikel&cat=795&id=1894&artlang=fr

Orientation 4 Promouvoir un tourisme durable pour un territoire et des hommes

Rôles de l'établissement public du parc	Contributions attendues des communes adhérentes	Principaux autres partenaires à associer
· met son expertise au service des professionnels · accompagne le montage de produits phare d'écotourisme · met en place la marque « parc national du Mercantour »	· se positionnent comme territoire d'écotourisme	Services de l'Etat, Région, Départements, Pays, groupements de communes CRT/ADT/CDT, OTSI, GTA Alpin Français, associations habitants, agriculteurs, com départementaux de randon pédestre, Parco naturale A Marittime, mécènes
La mesure 20 s'applique à l'ensemble de l'aire d'adhésion.		

Mesure 21 Développer les activités de pleine nature et le tourisme itinérant

Les activités de pleine nature sont des éléments forts de l'attractivité du parc et représentent un potentiel de développement important. Le tourisme itinérant répond également à une demande de découverte de grands espaces. Il permet de construire ses loisirs « à la carte », à son rythme et selon ses envies. De nombreux itinéraires sillonnent déjà le parc, dont certains emblématiques comme la Via Alpina, le GR5 ou Sentinelle des Alpes. Son réseau de sentiers constitue un support exceptionnel pour développer le tourisme itinérant. Les parcs du Mercantour et Alpi Marittime ont forgé ensemble le concept de « Grand Tour Alpi Marittime-Mercantour », invitation à une exploration des deux espaces protégés. Encore insuffisamment connus ou exploités, ces produits sont à appelés à jouer un rôle important d'apprentissage de la montagne.

Les activités de pleine nature et le tourisme itinérant constituent un potentiel pour développer l'offre touristique du territoire et ce, tout au long de l'année, en combinant activités sportives et découverte des patrimoines. Les acteurs de la charte soutiendront les professionnels et les différentes acteurs du tourisme dans leurs actions de promotion et de développement, parmi les suivantes :
- diversifier l'offre touristique autour des activités sportives ;
- créer et promouvoir des produits touristiques basés sur le potentiel d'activités de pleine nature ;
- créer et promouvoir des produits touristiques basés sur l'itinérance sous toutes ses formes (à pied, vélo, cheval, ...) ;
- décliner le circuit « Grand Tour Alpi Marittime-Mercantour » en produits touristiques pédestres, cyclistes ou équestres ;
- connecter les circuits de proximité aux grands itinéraires ;
- promouvoir le réseau de sentiers qui sillonne le Mercantour, notamment ceux connectés avec Alpi Marittime ;
- développer un réseau d'infrastructures et de services adapté aux besoins spécifiques de ces clientèles : voies vertes, stations vélo, parkings vélo fermés dans les hébergements, fermes équestres, menus adaptés ;
- organiser des opérations du type « cols sans voiture » ;
- accompagner les professionnels dans des démarches de qualité environnementale, intégrant la mobilité douce ;

(c) 2025 Parcs Nationaux de France <ri-pnf-pub@parcnational.fr> | 12-07-2025 17:00
URL: https://referentiel-chartes-parcsnationaux.ofb.fr/index.php?action=artikel&cat=795&id=1894&artlang=fr

- promouvoir les projets innovants avec la marque « parc national du Mercantour ».

Ces actions seront conduites en cohérence avec les mesures des orientations 9 et 12.

Rôles de l'établissement public du parc	Contributions attendues des communes adhérentes	Principaux autres partenaires à associer
· accompagne les professionnels · décline des produits à partir du Grand Tour · fait bénéficier les produits et les services innovants de la marque « parc national du Mercantour »	· valorisent les projets publics ou privés innovants et respectueux des patrimoines de la commune · valorisent le tourisme itinérant	Services de l'Etat, Région, Départements, Pays, groupements de communes, CRT/ADT/CDT, OTSI, GTA, C Alpin Français, fédérations délégataires, associations, habitants, professionnels locau Parco naturale Alpi Marittime, autres espaces protégés, méc
La mesure 21 s'applique à l'ensemble de l'aire d'adhésion.		

Mesure 24 Accompagner les stations de montagne vers un développement durable

Les stations de montagne sont les principaux moteurs de l'économie touristique du territoire du parc. On distingue les stations de village, petites unités touristiques proches d'un village ou d'un lieu anciennement habité (Roubion, La Colmiane, Camp d'Argent), et les grandes stations qui ont généré un mode d'urbanisation spécifique, remontant parfois aux années 1930 (Allos, Pra Loup, Isola 2000, Auron, Valberg).

La stratégie de promotion des stations de montagne sera répartie de manière équitable entre les stations de village et les grandes stations, qui proposent des offres touristiques complémentaires, mais d'égale importance pour le développement du territoire.

Avec l'appui des acteurs de la charte, les stations de montagne seront incitées à s'engager dans les démarches suivantes :
- diversifier les activités proposées hiver comme été, notamment au coeur de la station ;
- promouvoir les bonnes pratiques environnementales auprès de leur clientèle ;
- réduire leur empreinte énergétique depuis le diagnostic (bilan carbone ou autres) jusqu'à la réalisation concrète (recours à des technologies moins consommatrices d'énergie) ;
- réfléchir sur la mobilité intra-station pour réduire le recours à l'automobile ;
- ne pas créer de nouveaux aménagements impactant le coeur de parc en matière de nouveaux prélèvements d'eau dédiés à la production de neige de culture et d'accès direct aux sites du coeur.

L'établissement du parc soutiendra et accompagnera les stations de montagne en les aidant à mettre en oeuvre une réflexion stratégique sur le développement du nombre de lits banalisés, par la réhabilitation, la réaffectation et la création. Par des porter à connaissance détaillés, il sensibilisera les gestionnaires à la prise en compte de la biodiversité et du patrimoine culturel dans leurs projets. Il proposera également le développement d'une image « nature » au sein de la station, mais aussi une optimisation de leur promotion par l'usage de la marque collective des parcs nationaux.

(c) 2025 Parcs Nationaux de France <ri-pnf-pub@parcnational.fr> | 12-07-2025 17:00
URL: https://referentiel-chartes-parcsnationaux.ofb.fr/index.php?action=artikel&cat=795&id=1894&artlang=fr

Orientation 4 Promouvoir un tourisme durable pour un territoire et des hommes

Rôles de l'établissement public du parc	Contributions attendues des communes adhérentes	Principaux autres partenaires à associer
· valorise et transmet les informations et données dont il dispose · apporte un conseil sur les questions environnementales · propose un accompagnement technique et financier aux initiatives nouvelles, notamment en matière de communication auprès du public	· stimulent l'intégration du développement durable dans les projets · incitent à la réalisation de bilans environnementaux · aident à l'émergence de projets concrets	Gestionnaires des stations de montagne, groupements de communes, Pays,Département Région, DATAR et autres serv de l'Etat, partenaires de la charte de développement durable des stations de montagne ou du programme d'aménagement durable et solidaire des Alpes du sud
La mesure 24 s'applique aux domaines skiables des stations de montagne dans l'aire d'adhésion, repérés sur la carte des vocations.		

pages 99, 101, 103,104 et 107
Référence ID de l'article : #1834
Auteur : Olivier Caligari
Dernière mise à jour : 2016-09-22 20:15

(c) 2025 Parcs Nationaux de France <ri-pnf-pub@parcnational.fr> | 12-07-2025 17:00
URL: https://referentiel-chartes-parcsnationaux.ofb.fr/index.php?action=artikel&cat=795&id=1894&artlang=fr